VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Fairbanks Co. vs Carrollton Ice Co., Limited, No 87,190, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Oréans.

JEUDI, 25 FEVRIER 1909, A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 RUE BARONNE.

Conformément à un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, daté et signé le 22 janvier 1909, je vendrai à l'heure et l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit:

La manufacture entière de la Carrollton Ice Co., Limited consistant de deux fabriques unies d'une capacité de soixante tonnes et une de quarante tonnes et de vingt tonnes, lesquelles peuvent être opérées séparément, ensemble avec les machines et bouilloires (2 de 150 chevaux chacune), générateurs d'ammoniac, une bouilloire de 1500 chevaux de force motrice "Feed Pump", 2 de 250 chevaux de force motrice chacune 2 compresseurs d'ammoniac de 50 tonnes, une de 40 tonnes et une de 15 tonnes, deux condenseurs d'ammoniac de 20 tonnes et 40 tonnes, "Freezing Tank" Pompes Brine, et tous les ustensiles et outils appartenant et faisant partie d'une Manufacture de Glace économique de premier ordre et moderne et la propriété Fonière située sur la nouvelle ladite manufacture et situées, à savoir:

1° Une certaine portion de terre d'une forme irrégulière, située dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Dante, (autrefois Maison) et Hampson et l'avenue St Charles et mesurant, après un devis annexé pour référence à un acte de vente par Hunter C. Leak, à la ville de la Nouvelle Orléans, passé pardevant Fred Zengel notaire, le 4me jour de février 1841 et aussi suivant un nouveau arpentage officiel fait par l'ingénieur de ville conformément à une disposition de l'ordonnance No 1080 des séries du conseil, comme suit, à savoir:

Commençant sur ladite rue Dublin à une distance de trente pieds (30) de l'encoignure des rues Dublin et Hampson ladite portion de terre mesure de là vers l'avenue St Charles trente-trois pieds huit pouces (33 pds 8 pce) de façe sur ladite rue Dublin par soixante et onze et vingt-cinquièmes (71.25) de profondeur sur la ligne du côté le plus près de l'avenue St Charles et cent et onze et quatre dixièmes de pieds (111 4) de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Hampson, la ligne du fond étant une ligne oblique s'étendant de l'extrémité d'une ligne à l'extrémité de l'autre ligne et la longueur de laquelle n'est pas connue.

Ladite portion de terre qui compose la façade du lot en signal est désignée par le numéro Deux sur un plan dé-o-é pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 111.

2° Une certaine portion de terre située dans le même District et ilet comme la propriété ci-dessus décrite ladite portion de terre étant composée de la portion de la façade des lots originaux Nos trois et quatre sur le plan original déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 118 et d'après un plan annexé à un acte de vente par M de Lucas à la ville de la Nouvelle-Orléans passé pardevant F. Zengel, notaire le 19 juin 1900, ladite portion des lots Nos trois et quatre forme un triangle et mesure comme suit, à savoir: Soixante-et-un pieds (61) trois (3") pouces de face à la rue Dublin, soixante-et-onze (71') pieds deux (2") pouces cinq (5"') lignes de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Hampson et cent cinquante (150) pieds de profondeur et façade sur une ligne diagonale sur la ligne du côté le plus près de l'avenue St-Charles et faisant face au nouveau chemin ou rue; toutes les mesures étant plus ou moins, et la propriété ici décrite étant le restant de la portion des lots désignés par les Nos Trois et Quatre.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant.

3° Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Hampson, Dante et l'avenue St Charles, formant l'encoignure des rues Dublin et Hampson, et mesurant d'après un devis annexé pour référence à un acte de vente par Hunter C. Leake à la ville de la Nouvelle Orléans passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 4 février 1991 et aussi d'après un arpentage officiel fait par l'ingénieur de ville d'après et conformément à un acte d'une ordonnance No 1508, C. de V., comme suit, à savoir:

Commençant à un point sur la ligne de côté divisant les lots originaux Nos un et deux dudit ilet, cent onze [111'] pieds, et quatre dixièmes de pied [4|10'] de distance de la rue Dublin, ledit lot mesurant de là au long de ladite ligne divisant lesdits lots originaux Nos un et deux, cent onze et quatre dixièmes [111-4| 0'] pieds sur une ligne perpendiculaire à la rue Dublin, de là à un angle droit une longueur et façade à la rue Dublin, s'étendant vers et jusqu'à l'encoignure de la rue Hampson, trente [30'] pieds, de là à un angle droit une profondeur et façade sur la dite rue Hampson et étant vers la rue Dante sur cent vingt [120] pieds, de là à un angle droit une longueur dans le fond au long de la ligne du fond du dit lot original No un s'étendant vers la rue St-Charles de vingt-un et cinq dixièmes [21.5|10] pieds et de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Dublin, telle profondeur qui sera nécessaire pour amener ladite ligne oblique en ligne avec le dernier point mentionné jusqu'au point du commencement comme il est ci-dessus fixé et déterminé.

Ledit lot ou portion de terre comprenant la plus grande partie du lot original désigné par le No un dudit ilet sur un plan déposé pour référence en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan No 115.

Conditions—Comptant, au dernier et plus haut enchérisseur. L'acquéreur devant assumer comme part du prix d'achat et en plus de son enchère toutes les taxes pour l'année 1909, les frais de tout les certificats requis pour le passage des actes de vente et les frais desdits actes pardevant Felix J. Puig, notaire de cette ville et devra déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat chez

GEO. ST PAUL, Encanteur.
127 rue Carondelet.

Frank N. Butler, avocat pour Robert McC. Perkins, recevr.
24 jan—24 31—fév 7 14 21 25

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sixième District, dans un excellent voisinage, No 1220 Avenue Henry Clay.

Entre les rues Perrier et Prytania.

UNE OCCASION POUR OBTENIR UN BON "HOME".

Dans l'affaire des mineurs Imogene C. McDougall.

No 84 241—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 18 février 1909, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour, rendu et signé le 14 janvier 1909, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée:

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 46 de Bienville borné par l'avenue Hy Clay, les rues Calhoun, Perrier et Prytania, laquelle portion de terre est composée du lot No 5, et d'une portion du lot No 4, et mesure 47 pieds 10 pouces et 8 lignes de façe à l'avenue Hy Clay, 47 pieds 10 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, par 134 pieds, 3 pouces et 8 1|2 lignes de profondeur sur la ligne divisant du lot No 6 et 133 pieds, 9 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations sont connues comme No 1220 avenue Henry Clay, et comprennent une résidence en bois à deux étages, très confortable et attrayante retirée du trottoir et ayant une pelouse et maison dans la cour. La bâtisse est en parfait état et contient salon, vestibule, réception salle à manger, cuisine, office et une galerie fermé sur le fond. Il y a 4 chambres à coucher et chambre à bain.

Conditions—Trois mille cinq cents piastres comptant ou plus, et la balance, s'il y en a, à un an après la date avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et l'assomption par l'acquéreur des taxes dues et exigibles en 1909 en plus du prix de l'adjudication et de faire 1 0|0 comptant de dépôt au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant William V. Seeber notaire, aux frais de l'acquéreur.

Theo. G. Spitzfaden, avocat pour le pétitionnaire.

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Hortense Honoré.

No 88,402—Cour Civile de District.

JEUDI le 25 février 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Le Cottage Simple, No 2256 rue Nord Johnson,

Le Cottage Double, No 2258-60 rue Nord Johnson.

Le Cottage Double, No 2262-64 rue Nord Johnson.

Le Cottage Simple, No 1919 rue Urquhart.

Tombe de Famille au Cimetière St-Louis No —.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, daté du 22 janvier 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Johnson, Preur, Marigny et Mandeville, lequel lot est désigné par la lettre N, sur un devis d'Edgar Pilié, voyer, et mesurant trente pieds [30'] de façe à la rue Johnson sur cent soixante pieds [160'] de profondeur entre lignes parallèles, et est à une distance de cent trente pieds, deux pouces et sept lignes [11.| [2" 7'] de la rue Marigny.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 915, borné par les rues Célestine (ou Johnson), Mandeville, Joséphine (ou Preur) et Marigny, désignés comme lots Nos Un et Deux sur un devis fait par Edgar Pilié, voyer, daté du 6 janvier 1894 en ceci annexé pour référence, lequel dit lot No Un, commence à une distance de quatre-vingt douze pieds de l'encoignure des rues Célestine (ou Johnson) et Mandeville et ledit lot No Deux commence à une distance de cent quarante-un pieds deux pouces et sept lignes de l'encoignure des rues Célestine (ou Johnson) et Marigny; les dits deux lots sont contigus et mesurent comme suit: Le lot No Un mesure quarante-six pieds six pouces et quatre lignes (46' 6" 4") de façe à la rue Célestine (ou Johnson) sur une profondeur de cent soixante pieds (160') sur la ligne de côté le séparant du lot No Deux et une première profondeur de cent pieds (100) sur le côté vers la rue Mandeville de là se rétrodistant elle mesure quatorze pieds six pouces et sept lignes (14' 6" 7") sur une ligne parallèle à la rue Célestine (ou Johnson) et une deuxième profondeur de soixante pieds (60') à la ligne du fond sur laquelle [illegible] pieds onze pouces et cinq lignes (31' 11" 5 |); et ledit lot No Deux [illegible] à la rue Célestine (ou Johnson) sur cent soixante pieds (160') de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, ancien faubourg Marigny, dans l'ilet No 509, borné par les rues Urquhart, Bagatelle, Union et Villeré, étant une partie du lot No Deux cent quarante-six de l'ilet No Vingt-huit, d'après un plan du faubourg Marigny, dressé par Joseph Pilié, voyer, le dix novembre dix-huit cent neuf et déposé en l'étude de Philipp Pedesclaux, notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesurant en mesure française vingt-cinq pieds de face à la rue Urquhart sur une profondeur de cent cinquante-neuf, borné sur un côté par les lots Nos 261-262 et partie du lot No 248, et sur l'autre côté par la balance du lot No 246 ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Conditions—Une mille ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, le crédit de ladite vente devant être démontré par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur doit payer en plus de son enchère les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1909 payer pour l'acte de vente pardevant Wm Ardill, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

GEO ST-PAUL, Encanteur.

Henry G. Stewart, avocat pour les exécuteurs.
24 jan—24 31—fév 7 14 21 25

Jas A. Brennan, et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

DEUX COTTAGES DOUBLES,

619-621 et 623-627 Rue Thalie

Entre les Rues Tchoupitoulas et St Thomas,

Avec bâtisse dans la cour, contenant quatre chambres.

Le tout susceptible de rapporter de cinquante à soixante dollars par mois, sur un terrain mesurant 71 pieds de frte. 105 pieds de largeur dans le fond,

Sur des profondeurs de 99 et 177 pieds.

Cette propriété est dans le District manufacturier qui empiète toujours, aussi bien que dans un district de résidences. Convenant pour un bon placement.

Succession de Mme Magalet Manning, née O'Sheughnessy.

No 83,457—Division A, et succession de John Manning 83,456—Division C.

MARDI 9 FEVRIER 1909, à midi, par JAS A. BRENNAN Encanteur Bureau 733 rue Union, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé le 11 mai 1908 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A et d'un ordre daté et signé le 4 janvier 1909 par l'Hon. John S. Pavy, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, sera vendue la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant de quelque façon situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Erato, St. Thomas et Tchoupitoulas, mesurant soixante et douze (72') pieds neuf (9") pouces de face à la rue Thalie, quatre-vingt-dix-neuf (99') pieds huit (8") pouces (8") lignes de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Tchoupitoulas, cent soixante-dix sept (177) pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé la plus proche de la rue St-Thomas et cent cinq (105') pieds quatre (4") pouces sept (7") lignes de largeur dans le fond, d'après un certain plan tracé par G. A. Hedin, architecte et ingénieur civil, daté du 21 avril 1861 et déposé en l'étude de H. H. Cenas, notaire.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909 et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et payer les frais de l'acte de vente qui sera passé pardevant J. E. Grinage, notaire.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 87,431—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

Succession de John Clegg.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 87 431, dans l'affaire intitulée Succession de John Clegg, lequel ordre daté et signé le 15 janvier 1909 m'adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente et vendrai à l'enchère publique, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 4 mars 1909, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, située dans le Septième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues Cinquième, Short et Plum; ladite portion de terre commençant à une distance de cent cinq pieds neuf pouces de l'encoignure de l'avenue Carrollton et de la rue Plum et mesurant soixante pieds de face à l'avenue Carrollton sur cent trente-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un devis privé annexé à un acte passé pardevant J. C. Wenck, notaire le 20 janvier 1899.

Conditions—Une mille ou plus comptant, la balance en un crédit d'un an, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantie par hypothèques et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. Cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au profit du billet et l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété pendant l'année 1909. L'acte de vente par devant J. Marshall Quintero, notaire, aux frais de l'acquéreur incluant les frais de tous certificats; dix pour cent de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.
Bureau 910 rue Gravier.
31 jan—31—fév 7 14 21 28—mars 4

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottage Simple, No 3122 rue Chippewa.

Mme Mary Buchel, veuve de Adam Warner, et als vs Mary Josephine Jackson et John Wesley Jackson, mineurs,

No 87,840—Cour Civile de District, Division D.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, — Bureau No 824 rue Union, MERCREDI, le 3 mars 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à la Nouvelle-Orléans, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 22 janvier 1909 et signé le 28 janvier 1909, rendu et signé par l'Honorable W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai de vendre au plus haut enchérisseur à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un lot de terre avec les bâtisses etc., situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet No 23 borné par les rues Hamburg, Neuvième, St Thomas et Chippewa, désigné par le No 9, mesurant trente et un pieds quatre pouces trois quarts de façe à la rue Chippewa sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles mesure américaine d'après un plan par B. Buisson, voyer, le 10 juin 1941 et déposé comme plan No 22 dans le livre des plans No 2 par Wm Christy, ancien notaire. Etant la même propriété acquise par Adam Warner, par acte passé devant Jas Fahey, notaire, le 16 avril 1892, enregistré dans le livre de transferts 145, folio 8 et par ses héritiers par jugement daté le 1er décembre 1904, dans la succession de Adam Warner, No 74 862, au dossier de la Cour Civile de District.

Conditions de la vente—Pour du comptant, dix pour cent lesquel sera payé au adjudicataire au moment de l'adjudication, la balance au moment de la confirmation de ladite vente laquelle sera par acte pardevant Arthur J. Peters, notaire, auquel acte ledit adjudicataire est spécialement autorisé de signer. En plus du dit prix d'achat l'acquéreur de la vente aura à payer les frais de ladite vente et tout les frais des certificats.

LOUIS HUFFT Encanteur.
Louis Henry Bruns avocats pour les demandeurs.
31 jan—31—fév 7 14 21 28—mars 3

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, 16 FEVRIER 1909.

Succession de George Evans et son épouse (née) Anna O'Day.

No 86,255—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans— Division A.

La Résidence Simple dans le 8me Ward Populaire,

No 2419 rue Marigny, entre les rues Villeré et Robertson.

Devant être vendue à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur— En vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District Division A, pour la paroisse d'Orléans daté et signé le 19 janvier 1909 et à moi adressé j'offrirai en vente à l'enchère publique, MARDI le 16 février 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le cottage simple 2419 rue Marigny, entre les rues Villeré et Robertson, borné par Mandeville.

Conditions—Comptant. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert F. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 0|0 doit être fait au moment de l'adjudication

PETER GALLAGHER
Encanteur
T. B. Walker, B. Y. Wolfe avocats.
13 jan—13 17 24 31—fév 7 14 16

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOHN DUBUC ET AL VERSUS JAMES HOWARD PRADOS.

No 86 978—Cour Civile de District.

JEUDI, le 4 mars 1909, à midi, à la Bourse, No 311 rue Baronne.

Conformément à un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, lequel ordre est daté et signé du — janvier 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit:

1° Quatre certains lots de terre, situés dans le Faubourg Franklin, dans l'ilet No 184, désignés comme lots Nos 5, 6, 7 et 8, les lots Nos 5, 6 et 7 mesurant chacun 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la Promenade Franklin sur 104 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur, et le lot No 8 mesurant 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à ladite Promenade Franklin sur 104 pieds, 10 pouces et 2 lignes de profondeur le tout en mesure anglaise, et d'après un plan de L. J. Pilié daté du 5 août 1836 et déposé dans les archives de G. LeGardeur. Ledit ilet No 184 est maintenant d'après le rôle d'assessement de la ville de la Nouvelle-Orléans l'ilet No 1385 et est borné par l'avenue Franklin, les rues Painters, Dorgenois et Law.

2° Quatre certains lots de terre situés dans le Faubourg Franklin, dans l'ilet No 200, et désignés comme lots 1-2-3 et 4 sur un plan de L. Burgi, daté du 8 septembre 1836 et déposé dans les archives de H. Pedesclaux, notaire. Le lot No 1 mesure 32 pieds de face à la rue Hunters sur 104 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur et façade à la rue Force.

Les lots Nos 2, 3 et 4 mesurant chacun 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes à la rue Hunters sur 104 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur; ledit ilet No 200 est maintenant l'ilet No 1218 d'après le rôle d'assessement de cette ville, et est borné par l'avenue Franklin, les rues Hunters, Tonti et Rocheblave.

3° Deux certains lots de terre situés dans l'ilet No 200 du Faubourg Franklin désigné sur un plan par L. Burgi, daté du 8 septembre 1836, déposé dans les archives de H. Pédesclaux, désigné comme lots Nos 14 et 15; lesdits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Vertu sur 189 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur.

4° Deux certains lots de terre, situés dans le Faubourg Darcantel, désignés comme lots Nos 1 et 2 dans l'ilet No 80, sur un plan annexé à un acte pardevant L. T. Caire, notaire, le 13 septembre 1836. Le lot No 1 mesure 60 pieds de face à l'avenue Londres sur 185 pieds de profondeur et face à la rue Carnot, sur 114 pieds sur une ligne laquelle le sépare du lot No 2. Le lot No 2 mesure 97 pieds 9 pouces de face à l'avenue Londres sur une profondeur de 114 pieds sur une ligne laquelle le divise du lot No 1.

Conditions—Comptant au plus haut enchérisseur. L'acquéreur devant payer pour les actes de vente pardevant Chas Schneidau, notaire et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
Tél Main 2268-W. 127 rue Carondelet.
31 jan—31—fév 7 14 21 28—mars 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Hortense Honoré.

No 88,402—Cour Civile de District.

VENDREDI le 12 février 1909, à 10:30 heures A. M., sur les lieux 1919 rue Urquhart—

Meubles de maison, etc.

Conditions — Comptant.

GEO. ST. PAUL Encanteur.
31 jan—31—fév 7 12

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles de maison, Charette, Wagon, Etc.

Succession de Nicholas Kremer.

No 81,852— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER— C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

VENDREDI 12 FEVRIER 1909,
A 11 HEURES A. M.

sur les lieux, No 4425 rue Dauphine, près de la rue Poland il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre signé le 6 janvier 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, charette, wagon, charrue, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions - Comptant.

Meyer S. Dreifus, avocat.
31 jan—31—fév 7 9 12

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE

Bâtisse en briques à trois étages.

807-809 rue Tchoupitoulas.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, daté et signé du 19 janvier 1909, in re No 87,102, James M. Gowan et als vs Mme Julia Anderson, et à moi adressé je vendrai JEUDI, le 25 février 1909 à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Julie, Foucher (maintenant Constance) et St. Joseph, lequel dit lot mesure vingt-neuf pieds dix pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur cinquante-un pieds sur la ligne de la propriété de Chas Myrne, et dix neuf pieds en large dans le fond, d'après un plan de John Schreiber, le 20 janvier 1837, déposé en l'étude de A. Maureau, ancien notaire.

Conditions—Un tiers en plus comptant la balance non payée devant être garantie par billet de vendeur billets payable en un et deux ans après leur date en montant égal et portant intérêt au taux de huit pour cent par an, de la date jusqu'au paiement avec les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1909 et payer pour tout les frais de la vente, l'acte de vente pardevant E. T. Henriques notaire

W. R. METZLER, Encanteur.
Thos D. Flynn, avocat.
20 jan—20 24 31—fév 7 14 21 25

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Wm Sommer Benedict.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 83,015—Division E. — Attendu que Jane West Hornor, veuve de W. S. Benedict, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm Sommer Benedict, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Josey Benedict Gessner, avocat.
29 jan—29—fév 2 8

Succession de Mlle Mary E. Carey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 86 585 — Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par John T. Carey, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL Greffier. — Jno. B. Fisher, avocat
28 jan—28—fév 3 7

Succession de Mme Elmire Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 88,565—Division D—Attendu que Jean G. Smith a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elmire Smith, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.— Jos. Leutenschlager, avocat. 2 fév—2 6 11

AVIS AUX CREANCIERS.

G. J. Villeré vs N. O. Pure Milk Co Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 80,284. Division A— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par la German-American Savings Bank and Trust Co, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.
27 jan—27 31—fév 5

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Leah Popham.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 88,293 - Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. P. Blair, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.— Geo. Denegre, H. B. Cheff avocats
27 jan—27 31—fév 5

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.